

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

- Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Marseille-Provence - et révision du zonage d'assainissement Marseille-Provence

Par arrêté, la Métropole Aix-Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- La modification n°3 du PLUi Marseille-Provence qui a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones, l'intégration de mesures favorisant la nature et l'évolution de droits à construire (majoration ou minoration) ;
- Et la révision du zonage d'assainissement Marseille-Provence qui a pour objet de définir le mode d'assainissement le plus adapté à chaque zone en cohérence avec les documents de planification.

L'enquête publique se déroulera du lundi 02 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 03 novembre 2023 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. Jacques RETUR – Enseignant économie et gestion ; et pour membres titulaires M Philippe MAGNUS – Expert Evalueur immobilier SG du Conseil Economique et Social PACA et M Jean-Claude CICCARIELLO, Chef de projet CEA Cadarache – retraité

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique ;
- Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, depuis le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-pluim-m3-assainissement>
- Sur des postes informatiques de consultations localisées dans les 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)
- Consultation du dossier sur support papier dans les communes d'Allauch, Gémenos, La Ciotat, Maignane, Marseille et au siège de la Métropole, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-pluim-m3-assainissement>
 - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique-pluim-m3-assainissement@metropole-aix-marseille-provence.fr
- Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles dans les communes d'Allauch, Gémenos, La Ciotat, Maignane, Marseille et au siège de la Métropole, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles. (cf. tableau ci-dessous)
- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) :

M. Jacques RETUR – Président de la commission d'enquête publique PLUi Marseille-Provence Modification n°3 et zonage assainissement - Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) – Pôle Cohérence Territoriale – Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

COMMUNES	ADRESSE ET LIEU D'ENQUETE	DATES ET HEURES DES LIEUX D'ENQUETE	DATES ET HEURES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE	COMMUNES	ADRESSE ET LIEU D'ENQUETE	DATES ET HEURES DES LIEUX D'ENQUETE	DATES ET HEURES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme Montée Jean-Baptiste Tian Rue Notre Dame 13180 Allauch	Du Lundi au Vendredi 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 10 octobre 2023 de 09 à 12h Mardi 24 octobre 2023 de 14h à 17h	PLAN-DE- CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques	Du Lundi au Vendredi 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 16 octobre 2023 de 09h à 12h
CARNOUX- EN- PROVENCE	Hôtel de Ville 19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en- Provence	Du Lundi au Vendredi 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Vendredi 27 octobre 2023 de 14h à 17h	CHATEAUNE UF-LES- MARTIGUES	Service Urbanisme 31 Boulevard Armand AUDIERT 13220 Châteauneuf-les- Martigues	Du Lundi au Vendredi 8h30-12h / 13h30-17h30 Dossier et registre numérique	Mercredi 25 octobre 2023 de 09h à 12h
CARRY-LE- ROUET	Service urbanisme- cadastre 5, bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	Du Lundi au Vendredi 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 09 octobre 2023 de 14h à 17h	ENSUES-LA- REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensuès-la-Redonne Direction des Services Techniques (Service urbanisme)	Du Lundi au Vendredi 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Lundi 16 octobre 2023 de 14h à 17h
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	Du Lundi au Jeudi 9h-12h / 14h- 17h Vendredi 8h30-12h30 / 13h30- 16h30 Dossier et registre numérique	Mercredi 18 octobre 2023 de 14h à 17h	GIGNAC-LA- NERTHE	1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	Lundi-Mercredi-Vendredi 8h30- 12h Dossier et registre numérique	Jeudi 19 octobre 2023 de 9h à 12h
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général-de- Gaulle 13600 Ceyreste	Lundi-Mardi-Jeudi 8h-12h / 13h30-17h30 Mercredi et Vendredi 8h-12h Dossier et registre numérique	Mercredi 11 octobre 2023 de 09h à 12h	GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal-des-Logis Planzol 13420 Gémenos	Du Lundi au Vendredi 8h30- 12h15 / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 11 octobre 2023 de 09h à 12h
LE ROVE	Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Rove	Du Lundi au Jeudi 8h30-12h / 14h-17h30 Vendredi 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 12 octobre 2023 de 09h à 12h	LA CIOTAT	Hôtel de ville (Direction de l'urbanisme) Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat	Du Lundi au Jeudi 9h-12h / 14h- 17h Vendredi 9h-12h / 14h-16h30 Dossier et registre numérique et papier	Lundi 02 octobre 2023 de 09h à 12h Vendredi 03 novembre 2023 de 14h à 17h
MARIGNANE	Güichet unique Rue de Verdun 13700 Maignane	Du Lundi au Vendredi 9h-12h / 13h-16h Dossier et registre numérique et papier	Lundi 02 octobre 2023 de 09h à 12h Vendredi 03 novembre 2023 de 14h à 17h	ROQUEFORT LA- BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la- Bedoule	Du Lundi au Vendredi 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Lundi 23 octobre 2023 de 09h à 12h
MARSEILLE	Direction Générale Adjointe "la ville plus verte et plus durable" 40 rue Fauchier 13002 Marseille	Du Lundi au Vendredi 9h-12h / 13h45-16h45 Mercredi 18 octobre 2023 de 09h à 12h et de 13h45 à 16h45 Jeudi 26 octobre 2023 de 13h45 à 16h45	Vendredi 06 octobre 2023 de 13h45 à 16h45 Mercredi 18 octobre 2023 de 09h à 12h et de 13h45 à 16h45 Jeudi 26 octobre 2023 de 13h45 à 16h45	SAINT- VICTOIRET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert-Mairot 13730 Saint-Victoret	Du Lundi au Jeudi 8h30-12h15 / 13h30-17h Vendredi 8h30-12h / 13h30- 16h45 Dossier et registre numérique	Lundi 23 octobre 2023 de 14h à 17h
MARSEILLE	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Du Lundi au Vendredi 8h30-16h Dossier et registre numérique et papier	Lundi 02 octobre 2023 de 09h à 12h Vendredi 03 novembre 2023 de 14h à 17h	SAUSSET- LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	Du Lundi au Vendredi 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 05 octobre 2023 de 14h à 17h
				SEPTEMES- LES- VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramonin 13240 Septèmes-les- Valloons	Du Lundi au Vendredi 8h30- 17h30 Dossier et registre numérique	Vendredi 13 octobre 2023 de 09h à 12h

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations :

- Concernant la modification n°3 du PLUi Marseille-Provence : Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) – Pôle Cohérence Territoriale – Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Marseille - CMCI – 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille
- Concernant la révision du zonage d'assainissement Marseille-Provence : Direction Générale Déléguée Gestion Durable du Cadre de Vie et Cycle de l'Eau - Pôle Protection du Cycle de l'Eau - Direction Ingénierie - Service Etudes - Les Docks Village - Atrium 10,8 Rue des Docks 13002 Marseille.

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- Concernant la modification n°3 du PLUi Marseille-Provence : l'autorité compétente pour statuer au terme de l'enquête publique est le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui se prononcera par délibération après saisine pour avis simple des communes. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.
- Concernant la révision du zonage d'assainissement Marseille-Provence : l'autorité compétente pour statuer au terme de l'enquête publique est le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui se prononcera par délibération.

Informations environnementales :

- Concernant la modification n°3 du PLUi Marseille-Provence : l'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.
- Concernant la révision du zonage d'assainissement Marseille-Provence : l'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Rapport et conclusions de la Commission d'enquête :

- A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an
- A la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) – Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Marseille - CMCI – 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille
- En Préfecture (Place Félix-Baret - Marseille 13006)
- Et sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/enquete-publique-pluim-m3-assainissement/rapport>